

**À LA COMMISSION SPÉCIALE
SUR LA LOI ÉLECTORALE**

Mesdames,
Messieurs,

Sous l'ancien gouvernement, au terme de la tenue d'une vaste consultation régionale (LES ÉTATS GÉNÉRAUX), 14 recommandations ont été proposées et la conclusion suivante s'imposait :

“Pour assurer la réussite d'une réforme électorale, la population devrait être associée étroitement à la démarche menant au choix d'un modèle... Elle doit être bien informée pour faire un choix éclairé.

Au lieu de s'enligner à ces recommandations du bon sens l'actuel gouvernement a choisi de nous présenter un avant-projet de loi dont le caractère partisan a été souligné par presque tous les intervenants et les spécialistes en ce domaine.

La prudence légendaire des Québécois et des Québécoises, les a toujours porté à tort ou à raison à changer de gouvernement après chaque 2 mandats. Le principe d'alternance vient de prendre son coup de mort et aucune initiative démocratique ne sera possible désormais.

DU MODE DE SCRUTIN

On veut changer le scrutin majoritaire par un scrutin proportionnel mixte pour corriger semble-t-il ce cynisme face aux institutions politiques et cet abstentionnisme croissant de la population... etc.

Pour ce faire on nous propose une répartition géographique qui affaiblit le lien de proximité entre les élus(es) et les citoyens(nes) et amoindrit le sentiment d'appartenance. Il est vrai que durant la dernière campagne électorale fédérale au Kamouraska, le candidat conservateur a eu la 2^e place avec 4146 votes devant la candidate libérale (2197) alors que celui-là ne s'est présenté à aucun endroit de la circonscription Rivière-du-Loup-Kamouraska-Montmagny L'Islet et que celle-ci avait fait acte de présence.

Par ailleurs nous avons constaté avec 2 circonscriptions dans le district I les ressortissants ont eu droit à 2 députés de district et dans notre district D avec aussi 2 circonscriptions nous avons droit à un député de district. Nous voguons allégrement vers une sorte de népotisme avec les députés nommés. Le pouvoir de vote de l'électeur lui échappe.

Il est aussi important de souligner qu'à chaque fois qu'on fait une révision de la carte électorale il y a une cassure entre Montréal et les régions.

Pourquoi ne jamais innover! **Nous proposons de conserver tels quelles nos 127 circonscriptions (statu quo) et de faire élire 17 députés de régions** (17 régions administratives) les 17 députés siégeront comme une chambre haute pour approuver, améliorer et même rejeter les lois venant de la chambre basse avant l'assentiment du lieutenant-gouverneur.

REPRÉSENTATION DES FEMMES ET DES MINORITÉS ETHNOCULTURELLES

Nous allons laisser parler Mme Diane Lavallé présidente du conseil du statut de la femme pour les 2 groupes: Elle a déclaré que :

“La proportionnel mixte présente un recul pour les femmes. Elle s’oppose à ce que l’État fixe des quotas pour accroître le nombre des femmes devant être élues, craignant qu’on leur impose peut-être des mesures susceptibles d’entacher la crédibilité de ces femmes. Aucune politicienne québécoise dit-elle ne souhaite d’ailleurs être le résultat d’un quota ou de sa position obligée sur une liste de scrutin.

L'ORGANISATION ET LA TENUE DES ÉLECTIONS

Dans les amendements à la loi électorale il est nécessaire d’augmenter les mesures garantissant l’intégrité du vote. La culture politique de faire voter les morts ou de voter par anticipation pour aller voter ensuite le jour du scrutin demeure encore dans les grandes agglomérations alors qu’en région tout le monde connaît tout le monde. Aussi doit-on parler :

- 1 du respect des règles relatives au financement**
- 2. de la création d’une carte d’électeur avec photo**
- 3. de la mise en place d’une structure pour une commission de révision permanente**
- 4. de l’action continue des scrutateurs et des secrétaires de scrutin.**

La commission de révision permanente devrait par l’entremise des scrutateurs et des secrétaires de scrutin et par d’autres moyens, enregistrer les décès et les changements d’adresses.

On devrait sélectionner à l’avance (3 ans avec les élections) les scrutateurs et les secrétaires de scrutin afin qu’ils puissent connaître, se familiariser avec les personnes de leur pôle. Le DGE devrait avoir tout ce monde à sa disposition pour d’éventuelles élections ou d’éventuels référendums (budget oblige)

Par ailleurs, la possibilité de voter au bureau du directeur du scrutin pendant les 27 jours précédant le scrutin, prive les électeurs d’un temps de réflexion salutaire à leur prise de décision et démontre peut-être l’inutilité d’une campagne électorale tout en renforçant le cynisme face aux institutions politiques qu’on devrait chercher à juguler tout au moins à atténuer.

Nous doutons que l'abolition des commission de révision sur les campus étudiants en faveur de la possibilité de voter par correspondance, soit susceptible d'encourager l'exercice du droit de vote chez les jeunes.

Nous préconisons un encadrement rigoureux pour le scrutin itinérant dans des lieux ou centre d'hébergement pour personnes âgées.

Nous sommes favorables à la tenue d'élections à date fixe (3^e lundi du mois de mai) après 5 ans de gouvernance.

Nous sommes favorables au vote électronique accompagné d'une boîte de scrutin. Présentation de la carte d'électeur au secrétaire du scrutin qui vous donne accès à la machine. Celle-ci enregistre votre vote et expulse le nom de votre candidat sur un bulletin que vous pliez et remettez au scrutateur pour vérification de l'épaisseur et vous mettez votre bulletin dans l'urne.

On parle beaucoup d'aider et de développer les régions. On parle de décentraliser vers les régions. Nous avons bien avant Duplessis un système de scrutin qui a fait ses preuves tout en étant imparfait. **Nous proposons le statu quo et l'élection de 17 à 20 députés de régions qui devraient fonctionner comme une "chambre haute" ainsi que le vote électronique avec une boîte de scrutin. Nous sommes favorables à la tenue d'élection à date fixe.**

Il va sans dire que toutes ces transformations devraient être approuvées par les Québécois, les Québécoises par voie de référendum.

Actuellement tous se fait à Montréal et Québec la capitale du Québec se voit dépouiller de plus en plus de ses privilèges de sa situation de capitale nationale.

Ces quelques réflexions peuvent convenir autant dans un Québec confédéré qu' un Québec souverain. D'ailleurs presque toutes les réformes et projets sociaux du Canada (même l'hymne national) viennent du Québec et nous comprenons fort bien que le reste du Canada ne voit pas de bon oeil évoluer et s'en aller sa source d'inspiration et son rempart contre l'assimilation américaine. C'est pourquoi qu'après le rapatriement unilatéral de la constitution, la loi sur la clarté référendaire, nous nous trouvons à nous défendre contre un avant projet de loi qui proscriit toute initiative démocratique.

Ernst Volant
Président OMH
La Pocatière